

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 16 octobre 2023

Délibération N° 16/10/2023 08

**TRAVAUX DE REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS**

=====
L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 10 octobre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Fatima ATTINI qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Fabrice CAPRON
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Christophe LOURME
M. Lucas CHASSAGNE

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« La commune poursuit la mise en œuvre de son programme pluriannuel de rénovation des dispositifs d'éclairage public.

La tranche de travaux 2023 concerne le remplacement de 71 mâts et lampadaires sur la rue Laurent Gers et les abords de l'Hôtel de Ville.

Le montant du marché attribué après mise en concurrence s'élève à 156 000,00 €TTC.

Le marché a été notifié à l'entreprise le 18 septembre 2023 et l'ordre de service de démarrage a été transmis pour un démarrage effectif au 09 octobre 2023 (durée d'exécution 12 semaines).

La Communauté Urbaine d'Arras soutient financièrement les travaux de réhabilitation de l'éclairage public qui permet un retour sur investissement rapide et qui s'inscrivent dans les objectifs de transition écologique.

Le montant de subvention s'élève à 30 % de l'opération (études et travaux) avec un plafond d'aide de 100 000 € par projet.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux de rénovation des dispositifs d'éclairage public – Tranche 2023 - Changement de 71 mâts et lanternes rue Laurent Gers et abords Hôtel de Ville	130 000,00 €	CUA – 30 %	39 000,00 €
		VILLE Fonds propres – 70 %	91 000,00 €
TOTAL	130 000,00 €	TOTAL	130 000,00 €

Considérant ce qui précède, il vous est donc demandé :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine d'Arras pour ces travaux et signer tout acte nécessaire. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le 17 octobre 2023
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,

